



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

**PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX
RIZ PLUS**

Crédit IDA-72800

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE GESTION DE BONS
ELECTRONIQUES (E-VOUCHER)**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat d'une Agence de Gestion de Bons Electronique (E-Voucher) qui opérera dans les Régions d'Alaotra Mangoro et de Sofia.
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent le Développement du système de bons électroniques, la Gestion du programme de bons, l'Opérationnalisation, l'Identification des bénéficiaires, le Suivi-évaluation, la Sécurisation des données, la formation et l'accompagnement des partenaires de mise en œuvre du programme. La date de début de la mission est prévue pour le mois de mai 2024, avec une durée totale de 48 mois répartie comme suit :
 - Phase 1 : développement du système de bons électroniques dans le cadre d'une tranche ferme de huit (8) mois ;
 - Phase 2 : gestion du programme de bons et opérationnalisation. Cette phase sera divisée en trois tranches conditionnelles dont l'affermissement de chaque tranche sera conditionné par une évaluation satisfaisante de l'atteinte des objectifs de la période concernée du programme.
3. Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être envoyés aux firmes intéressées qui en font la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La raison sociale et les coordonnées de la firme devront être clairement spécifiées dans la demande.
4. L'Unité de Gestion du Projet Riz Plus invite maintenant les firmes éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
 - avoir plus de cinq expériences réussies au cours des 10 dernières années dans le domaine des e-vouchers dans le secteur agricole ;
 - avoir au moins cinq expériences réussies dans des pays différents en matière d'e-voucher en Afrique ;
 - être en conformité avec les lois et règlements en vigueur, y compris les obligations fiscales, pièces justificatives à l'appui telles que carte fiscale en vigueur, carte d'identification statistique ou tout autre document en tenant lieu ;
 - ayant réalisé avec succès au cours des 10 dernières années quatre marchés relatifs à la gestion d'applications similaires au besoin du Projet (application web et mobile, paiement électronique, etc.), de préférence avec l'administration ;
 - Seront des atouts, les expériences autour des thématiques suivantes :
 - Application d'achat et vente via les téléphones android, non android, non-tactile ;
 - Utilisation de l'USSD pour les transactions financières ;
 - Intégration d'application aux différents systèmes informatiques.

✓

5. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016, Edition de Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, sans préjudice des autres dispositions applicables : *« Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants ».*
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
9. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08 heures 30 à 16 heures 30.
10. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email au plus tard le **21 Décembre 2023 à 15 heures** à l'adresse ci-après :

Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus
Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr'Antanimora
101 Antananarivo – Madagascar

Email : rizplus.recrutement@gmail.com; Copie à : rpmrizplus@gmail.com

Référence : « Recrutement d'une Agence de Gestion de Bons Electroniques (E-VMA) »

Antananarivo, le 6 Décembre 2023

RAZAFINDRATOANINA Vololontsoa Volatiana
Coordonnatrice du Projet Riz Plus

